Si on ajoute les autres orateurs de moindre importance, mais plus verbeux, on peut calculer que cette discussion absorbera huit séances au moins.

Les Jésuites

ET LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS

Paris, 13 Janvier. — Le père Du Lac vient de faire au « Gaulois », journal de l'israélite Arthur Meyer, des confidences extrêmement étendues qui portent sur quatre points différents.

Passons sur les trois premiers où le grand ami de l'état-major se contente d'apprendre au public qu'il ne dédaigne pas de s'occuper à l'occasion de mariages ; qu'il a une compétence toute particulière en matière de toilette féminine, et enfin qu'il a eu l'occasion de se rencontrer quatre fois à Pontchartrain avec M. Waldeck-Rousseau.

Tout cela n'est guère intéressant que pour les amateurs d'historiettes mondaines et les flaneurs de potins de salons.

Il faut s'attacher davantage à la partie de l'interview en question où le Père Du Lac définit l'attitude des cléricaux en face du pro et gouvernemental sur les associations. Le *deus ex machina* de la campagne nationaliste déclare nettement que ses amis et lui « ne renoncent pas à toute défense dans le combat qu'on s'apprête à leur livrer. »

Et il ajoute avec une assurance qui est un défi :

« J'estime que les efforts de nos adversaires seront vains, et j'espère que les pitoyables théories de ceux qui ne cherchent dans la loi dont on nous menace qu'un moyen de dépossession inique n'auront pas de résultats plus efficaces que celui auquel viennent d'aboutir les maladroits efforts d'un ministre dont M. Waldeck-Rousseau, assure-t-on, se séparerait sans émoi.

» Le général André ignore-t-il que toutes ces mutations, ces changements dont il est si prodigue, n'ont eu d'autre effet que d'augmenter la proportion de nos anciens élèves dans les places dont il prétendait les chasser ? Le ministre mal renseigné a la réforme maladroite. »

Ainsi, loin de baisser la tête, loin de s'incliner devant la loi, les congrégations prétendent résister contre tout ; elles se flattent même déjà, par la voix de leur champion le plus d'ouvert, d'être sur le chemin de la victoire.

C'est le signe qu'une fois votée, la loi sur les associations ne pourra être appliquée qu'avec une extrême difficulté ; les républicains comprendront que, dans la lutte prochaine, le gouvernement doit pouvoir compter sur l'union indissoluble de toutes leurs énergies.

UNE INTERPELLATION DE ZÉVAÈS

Paris, 13 janvier. — Le citoyen Alexandre Zévaès, député de l'Isère, vient d'aviser M. Waldeck-Rousseau, qu'il l'interpellera sur l'ingérence du clergé dans les luttes politiques.

La date de la discussion de cette interpellation sera fixée à la séance de demain.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

L'ANGLETERRE MANQUE DE SOLDATS

Capetown, 13 janvier. — L'appel aux armes du gouvernement du Cap a été entendu par 6,000 hommes, mais ceux-ci ne pourront servir que dans leurs localités respectives. Par suite des fortes levées faites auparavant, le nombre des hommes adjoints aux troupes coloniales pour le service en campagne est inférieur à un millier, et en ore sont-ils, pour la plupart, des fantassins qu'on ne pourrait guère employer pour l'offensive.

On a grand besoin d'montures montées mais il n'abondent pas au Cap.

Le public attend avec anxiété la nouvelle de l'expédition de renforts montés de la métropole.

UN DÉSASTRE ANGLAIS

La bataille de Lindley

Capetown, 13 janvier. — **Par des courriers indigènes on vient d'apprendre** quelques détails sur le désastre des Anglais à Lindley, que le quartier général de lord Kitchener entoure toujours d'un profond mystère.

La bataille a eu lieu entre Lindley et Heilbron et a duré trois jours. Les Boers ont enveloppé les troupes britanniques en occupant une chaine de collines groupées en forme de fer à cheval.

Les Anglais ont été pris entre deux feux. L'artillerie des Boers a causé des ravages formidables. Un tiers seulement des soldats anglais a reussi à s'echapper en abandonnant des canons et des fourgons.

Ce combat a eu lieu,ainsi que nous l'avons signalé, le 8 janvier courant. Lindley est situé dans l'état d'Orange.

LE NAUFRAGE

DE LA « *RUSSIE* »

L'enquête officielle. — Les mesures administratives

Marseille, 13 janvier. — D'après les renseignements officiels qui sont parvenus au ministère des travaux publics, — la question ressortit, en effet, aux deux ministères, — il est impossible encore de formuler un avis sur les causes qui ont déterminé le naufrage de la *Russie*.

Mais la gravité de la catastrophe semble cependant avoir ému ces deux administrations. Nous croyons savoir, en effet, que l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, qui sera interpellé demain lundi au conseil général des Bouches-du-Rhône, a été autorisé par l'administration des travaux publics à faire des déclarations importantes.

Il dira que les parages où s'est échoué le paquebot sont exceptionnellement dangereux et il annoncera que l'administration s'est déjà préoccupée d'en atténuer les périls, notamment en renforçant l'éclairage actuel.

C'est ainsi qu'un nouvel appareil augmentant considérablement la puissance du phare électrique de Planier va être mis en service dans le courant de cette année.

De plus, on étudie, en ce moment — c'est peut-être bien depuis la catastrophe ! — le projet d'établissement sur la pointe de Beauduc, où se sont produits la plupart des naufrages de la côte de la Camargue, d'un nouveau phare avec signal sonore.

Une somme de 40,000 francs sera prélevée sur les ressources ordinaires du budget de 1901 pour assurer, dès cette année, le commencement des travaux.

Le nouveau phare, qui sera vu des navigateurs en même temps que celui de Faraman, aura surtout l'avantage d'empêcher toute confusion de celui-ci avec le phare de Planier.

On sait, en effet, que c'est à cette confusion que serait dû le naufrage de la *Russie*.

— Le contre-amiral Puech, sous-chef d'état-major, est arrivé ce matin à Marseille, où il vient faire une enquête sur le naufrage de la *Russie*. Le contre-amiral Puech a eu aussitôt une entrevue avec l'amiral Besson, directeur de la marine à Marseille, et avec les représentants du ministère des travaux publics. Au cours de son enquête, d'ordre du ministre de la marine, l'amiral Puech doit rechercher les moyens d'améliorer les feux existants de la côte de la Camargue et de doter cette partie du littoral d'engins de sauvetage plus nombreux ou plus puissants.

LA CANDIDATURE DOUMER

Paris, 13 janvier. — On annonce comme certain, dans divers milieux, que M. Doumer, dont nous avons annoncé le prochain retour en France, est résolu à abandonner son poste de gouverneur-général d'Indo-Chine.

Il aurait l'intention de se présenter aux prochaines élections législatives, dans la première circonscription d'Auxerre, dont il fut député.

LA TAILLE DES SOLDATS

Plus de conscrits trop petits

Paris, 13 janvier. — **Demain, le ministre de la guerre déposera sur le bureau de la Chambre** une proposition de loi qui abaisse la taille réglementaire des soldats.

Actuellement, aux termes de l'article 27 de la loi de 1889 **peuvent être ajournés** deux années de suite à un nouvel examen du conseil de revision les jeunes gens qui n'ont pas la taille réglementaire d'un mètre cinquante-quatre, ou qui sont reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé.

Le projet du ministre de la guerre modifie ou plutôt supprime, cet alinéa de l'article 27.

Il le remplace par la rédaction que voici :

« On n'ajourne que les jeunes gens reconnus d'une complexion trop faible pour un service armé. »

Le minimum de la taille réglementaire, 1 m. 54, va donc disparaître de la loi si le Parlement approuve le projet du général André.

Faits Divers

HORS RÉGION

NOUVEAU FORT CHABROL

L'assiégé de Sainte-Savine

Troyes, 13 janvier. — Nous avons signalé hier les exploits du nommé Coquard, qui s'est enfermé dans sa maison assiégée et tient en échec les brigades de gendarmerie arrivées à Sainte-Savine pour l'arrêter.

Nous avons dit que Coquard, muni, dans son nouveau fort Chabrol d'armes et de munitions, avait mis en joue le procureur de la République et tiré sur la foule, faisant deux blessés.

Aujourd'hui, Coquart a continué son énergique résistance et fait de nouveau usage de ses armes.

Mais, avant de relater ses nouveaux exploits, donnons sur l'affaire quelques renseignements complémentaires.

Le père Coquard

Isidore Coquard, âgé de 62 ans, casseur de pierres à Ste-Savine, et désigné dans cette commune sous le nom familier de « père Coquard », était surpris, jeudi matin, à voler des choux dans un jardin. Le jardinier, qui l'avait vu, tira sur lui, au moment où il prenait la fuite, un coup de fusil chargé à plomb, et c'est ainsi que son identité fut découverte, car Coquard, rentré chez lui avait brûlé son pantalon et sa chemise, qui portaient les traces du coup de feu, mais blessé, il fut obligé de faire des aveux.

Conduit au parquet, Coquard, ayant un domicile, avait été relaxé provisoirement le soir même. Mais de nouvelles charges s'étant accumulées contre Coquard, le maréchal des logis de gendarmerie Gérard recevait hier matin l'ordre de se rendre à nouveau chez notre homme pour l'interroger en compagnie du plaignant, M. Simonet, entrepreneur de messageries à Troyes, qui avait été victime de nombreux vols.

Mais quand Coquard aperçut les gendarmes, il se barricada dans sa maison, monta dans son grenier, ouvrit la lucarne, et, armé de son fusil, il mit en joue le maréchal des logis Gérard en lui disant que s'il avançait, il ferait feu.

Le maréchal des logis se retira et dans l'après-midi, une demi brigade de gendarmes se présenta rue de Chicherey où habite Coquard, escortant le commissaire de police M. Bordues.

Accompagné du fils Coquard, le commissaire s'avança vers la maison et voulut parlementer avec le père Coquard. Mais celui-ci toujours armé de son fusil, fit de terribles menaces et affirma qu'il tuerait le premier qui s'approcherait. Le commissaire et le fils Coquard durent se retirer. Au même moment, le père Coquard tirait un coup de fusil. Quelques minutes après deux nouvelles détonations retentissaient ; heureusement, personne n'avait été atteint.

La nuit se passa sans incident. Hier matin, le procureur s'est rendu devant la maison et a essayé de parlementer avec Coquard, sans résultat. Vers trois heures, Coquard a tiré deux coups de feu sur la foule et deux personnes ont été atteintes. Une femme a reçu deux chevrotines dans la jambe droite, et le fils Ragon, charbonnier, a eu le doigt majeur très endommagé.

On a interdit la circulation dans la rue de Chicherey, devant la maison de Coquard.

Le siége continue

Ce matin, dimanche, la situation reste la même. La maison est toujours assiégée par les brigades de gendarmerie de Troyes. Coquard refuse de se rendre On attend l'arrivée de la troupe.

On raconte que l'assiégé a à sa disposition deux fusils, un revolver, de nombreuses munitions et des provisions de bouche pour plusieurs jours.

Un parlementaire tué

Cet après-midi, à 3 heures, Coquard a tué d'un coup de fusil M. Wolslay, qui s'était présenté pour parlementer avec lui.

Deux courageux citoyens, protégés par une escouade de chasseurs à pied, sont allé chercher son cadavre.

La maison assiégée est maintenant isolée, personne n'en approche plus et on se borne à en faire le siège à distance.

DANS LA RÉGION

LA GRÈVE DE CALAIS

ET LE

PARTI OUVRIER FRANÇAIS

Le citoyen G. Delory, secrétaire de la Fédération du Nord du Parti Ouvrier Français, a fait publier, par le *Petit Nord* d'hier soir, la communication officielle suivante, relativement à l'attitude du syndicat l'« Emancipation », dans la grève des tullistes de Calais :

Lille, le 11 janvier 1901.

La Fédération du Nord du P. O. F., comme elle a l'habitude de le faire, ne voulait intervenir dans la grève des tullistes de Calais que si son concours était réclamé par les intéressés.

Ce n'est que *sept semaines* après l'ouverture du conflit qui existe là-bas, que par l'entremise d'une organisation politique, le syndicat « l'Union » demanda notre intervention, non pour apporter aux ouvriers l'appui de notre organisation et l'influence morale que vingt années de luttes ont pu nous donner dans la région, mais pour nous prononcer sur un cas tout particulier.

Ce cas le voici :

A la suite des polémiques violentes que nous avons eu à regretter à Calais de 1896 à 1900, la classe ouvrière s'est divisée. Le syndicat l'« Union », lui-même, soutenant trop facilement les rancunes de certains de ses administrateurs, a rejeté de son sein ou obligé à le quitter plusieurs de ses membres qui ne voulant pas rester isolés devant la classe patronale, créèrent une organisation similaire qui prit le titre de l'« Emancipation ».

Ce nouveau syndicat compte parmi ses adhérents un certain nombre de membres du Parti ouvrier français.

Lors des pourparlers pour l'application de la nouvelle loi sur les heures de travail « l'Union », au lieu de s'entendre avec l'autre syndicat pour les réclamations à faire aux patrons, crut devoir agir seule ; de là discordances entre les revendications ouvrières, de là encore rejet des membres du syndicat « l'Emancipation » de suivre les membres du syndicat « l'Union » lorsque ceux-ci quittèrent le travail pour protester contre la non-observation d'une convention qui, seule, ils avaient signée avec certains patrons, de là, toujours lorsque, faute d'un personnel suffisant, les patrons fermeront les ateliers, les membres du syndicat « l'Emancipation », ne se considérant pas en grève, acceptèrent comme travail l'entretien des métiers, moyennant une rémunération de 20 francs par semaine.

C'est parce que certains membres de l'Emancipation font partie de notre organisation que notre intervention fut demandée pour prendre des mesures contre ce manque de solidarité ouvrière.

La Fédération du Nord se rendant immédiatement au désir du syndicat l' « Union » décida une enquête sur les faits cités plus haut.

Malheureusement et en raison de la violence des polémiques, qui depuis 1896 sont de coutume à Calais, notre délégué se trouva en présence d'autres accusations.

Le syndicat d'Emancipation» était accusé de toucher des patrons tout l'argent nécessaire à son administration et d'avoir extorqué à la Bourse du travail de Paris, de l'argent destiné aux grévistes de «l'Union».

C'est donc sur ces divers points que l'enquête de notre délégué devait porter, car, pour des raisons que nous ne voulons pas examiner ici et sous prétexte que « l'Emancipation », de même « l'Union », comp e comme adhérents des membres du Parti ouvrier français, c'était lui qui était le seul coupable.

De l'enquête du citoyen Samson, délégué du comité fédéral, il résulte : 1° que de la vérification de la comptabilité du syndicat « l'Emancipation » il ressort qu'il ne peut être établi un seul des griefs mis de ce syndicat et été payé par les patrons

2° Que la fameuse somme de 3 fr. et quelques centimes que l'on accuse « l'Emancipation » d'avoir extorquée à la Bourse du travail de Paris, a bien été envoyée pour elle, comme il ressort de la correspondance;

3° Que si les membres de « l'Emancipation » n'ont pas fait cause commune avec ceux de « l'Union », c'est que non seulement ils n'ont pas été consultés mais qu'ils croient très préjudiciable à la population calaisienne, l'essai « partiel » du travail de huit heures que « l'Union » demande ; que s'ils acceptent, moyennant rétribution, l'entretien des métiers, c'est qu'ils veulent éviter une perte de temps, lors de la reprise du travail, et qu'ils ne se considèrent pas comme grévistes.

Le Comité Fédéral, après avoir pris connaissance du long et consciencieux rapport du citoyen Samson, ainsi que des pièces y annexées, décide :

— Qu'il n'a pas à s'arrêter aux deux premiers points ;

Qu'en ce qui concerne le troisième point, l'entretien de l'outillage,

Malgré toutes les considérations que l'on peut faire valoir,

Malgré l'intransigeance montrée par le syndicat « l'Union » en écartant des pourparlers le syndicat d'Emancipation »,

L'attitude des membres de ce dernier ne peut se justifier,

En conséquence, la Fédération du Nord du P. O. F., *considérant que le fait d'entretenir l'outillage permet au patronat de prolonger la résistance,*

Déclare désapprouver la conduite de ces ouvriers,

Et met en demeure ceux qui appartiennent à son organisation d'avoir à cesser cet entretien,

La non-observation de cette décision entraînera leur exclusion du Parti.

Pour le Comité fédéral et par ordre,

Le Secrétaire,

G. DELORY.

La communication que le citoyen Delory a transmise au *Petit Nord* ne fait que préciser des renseignements que le *Progrès du Nord* nous avait apportés douze heures plus tôt.

En effet, notre confrère publiait, hier matin la note suivante :

« Nous avons dit qu'à la suite d'une sommation faite à la Fédération du Nord du P. O. F., M. Samson, adjoint au maire de Lille, avait procédé à une enquête sur l'attitude de plusieurs membres du Parti Ouvrier, comme secrétaires du syndicat l'*Emancipation*.

» Le *Socialiste*, organe officiel du P. O. F., annonce que les dits membres de l'*Emancipation* seront exclus des rangs collectivistes s'ils continuent à faire tourner les métiers à tulle pendant la grève.

» Par contre, le P. O. F. a voté un blâme à l'*Union*, pour ne pas avoir entamer de pourparlers avec l'émancipation, à l'effet d'arriver à une tactique commune.»

Il y a une inexactitude dans la note du *Progrès*, mais une simple inexactitude de détail : Le *Socialiste* n'a rien annoncé du tout quant à la sentence de la Fédération du Nord, dans le conflit de Calais !

Maintenant nous ne nous chargeons pas de savoir comment le *Progrès* a pu connaitre d'un document qui n'avait pas encore officiellement vu le jour.

Nous nous contentons d'admirer.

Terrible Catastrophe

AUX MINES DE DOUCHY

(De notre correspondant spécial)

Une terrible catastrophe s'est produite hier,matin, à la fosse Neuville, à Lourches, de la Compagnie des mines de Douchy.

A six heures du matin,quinze ouvriers mineurs de nuit, après avoir accompli leur pénible travail dans le fond de la mine, avaient pris place dans la troisième cage, pour remonter au jour.

La cage se mit en mouvement, emportant les quinze mineurs qui comptaient prendre la nourriture et les quelques heures de repos nécessaires pour le renouvellement de leurs forces épuisées dans la nuit, l'humidité et la poussière du charbon.

Hélas, les malheureux ne s'attendaient pas au terrible accident qui allait se produire.

En mettant le pied dans la cage, ils pensaient au baiser matinal qu'ils allaient donner, en rentrant à la maison, à leur femme, à leurs enfants ou aux vieux parents.

Mais la fosse, cette mangeuse d'hommes, n'a pas voulu leur donner cette satisfaction, et au lieu de recevoir des tendresses, la femme, les enfants, les vieux parents ont été frappés par la douloureuse nouvelle, par le deuil cruel.

La catastrophe

La cage, partie à 600 mètres de profondeur, monta sans encombre jusqu'au 430e mètre. A cette hauteur, ou du moins alors que le régulateur enregistrait cette distance, le mécanicien fut soudain aveuglé par un jet de vapeur provenant d'un tuyau purgeur.

Néanmoins il donna à la machine l'impulsion nécessaire pour remonter les ouvriers.

Mais à ce moment pour une cause que l'on ne connaît pas encore et que l'on devra rechercher, le régulateur ne fonctionna plus.

La cage remonta alors avec une vitesse des plus vertigineuses,et vint se heurter brusquement aux taquets mobiles, avec une force inouïe.

Ce fut alors un spectacle terrifiant.

Huit des malheureux ouvriers furent projetés hors de la cage.

L'un, Auguste Hoste, âgé de 59 ans, fut assez heureux pour se cramponner aux abords du puits où il resta suspendu pendant près d'un quart d'heure.

Deux autres furent heureusement saisis dans la chute par un courageux ouvrier, le nommé Sergent.

Ce vaillant mineur, sans perdre une seconde son sang-froid, retint son frère et l'un de ses camarades, qui déjà étaient suspendus dans le vide, évitant ainsi deux morts certaines.

Un quatrième ouvrier fut projeté sur le toit du criblage.

Quant aux quatre autres, ils tombèrent au fond du puits, c'est-à-dire à 600 mètres de profondeur.

Morts et blessés

Dans leur épouvantable chute, les quatre malheureux mineurs furent écrasés littéralement.

On ne retrouva que des débris humains informes.

Les quatre ouvriers qui ont trouvé la mort dans d'aussi cruelles circonstances sont :

Charles HÉRAUX, âgé de 36 ans, marié et père de deux enfants ;

Edouard FRANÇOIS, âgé de 32 ans, marié et père de deux enfants ;

Gustave Guisgand, âgé de 25 ans, célibataire ;

Joseph Brasseur, âgé de 22 ans, célibataire.

L'ouvrier qui a été projeté sur le toit se nomme Emile Bedin, âgé de 42 ans. Le malheureux a quatre côtes brisées et une grave blessure à la tête. Son état est alarmant.

Les autres ouvriers ont reçu des contusions plus ou moins graves, causées par le choc de la cage.

Transport du Parquet

Le sous-préfet de Valenciennes, le procureur de la République,le juge d'instruction et le commandant de gendarmerie, se sont rendus sur les lieux de cette terrible catastrophe, pour ouvrir une enquête administrative et judiciaire.

Une enquête est également ouverte par l'administration de la Compagnie des Mines.

Mentionnons que le délégué à la sécurité des mineurs de la fosse Neuville, le citoyen Mascart, est arrivé l'un des premiers sur le théâtre du drame et a commencé aussitôt une enquête minutieuse.

L'émotion à Lourches

Après la catastrophe d'Aniche, celle d'hier a plongé encore dans le deuil la population ouvrière de Lourches.

La consternation est partout.

Nous donnerons demain de plus amples détails sur cette catastrophe et nous tiendrons nos lecteurs au courant des résultats des enquêtes.

Il faut que les responsabilités soient établies.

PRÉVOT.

UNE BATTUE A LA FRONTIÈRE

par la police de Roubaix et la gendarmerie belge

Hier matin, vers 5 heures, les agents de la sûreté de Roubaix ont, par ordre de M. Chaine, commissaire chef de la sûreté, organisé une battue à la frontière, sous la conduite de l'agent Flankaert, faisant fonctions de rigadier.

De concert avec les gendarmes belges, ils ont visité les quartiers du Cateau-d'Or, du Petit Audenaerde. Les gendarmes belges ont réussi à capturer le nommé Coudyser Alfred, âgé de 32 ans, expulsé de la Belgique, pour de fréquentes des plus dangereux, ne vivant que du produit du « bonneteau » et de vols.

Au moment de son arrestation, Coudyser était accompagné de trois autres bonneteurs dont deux sont aussi sous le coup de mandats d'arrêt en France. Mais comme aucun d'eux ne se trouvait sur le territoire français ils n'ont pu être mis en état d'arrestation.

La battue a continué dans les quartiers de la Broche de fer, et des Ballons; aucune autre arrestation n'a été opérée.

Tribune Laïque

LE CLÉRICALISME DANS NOS ÉCOLES

Encore à Loos

J'ai noté hier quelques-uns des griefs des socialistes de Loos ; leurs plaintes contre l'indifférence de *M. G. Pottié* dans la question de l'école maternelle promise au hameau de Hennuquin ; sa mollesse dans l'action à intenter contre le moine-curé de Loos, qui pousse la haine contre l'enseignement de l'Etat, jusqu'à prêcher en chaire que « nos écoles laïques sont le vestibule des maisons centrales. »

On me signale encore d'autres faits fort intéressants, sur ce terrain de l'enseignement.

M. Henri Carton, choisi par M. G. Pottié pour figurer sur sa liste municipale, envoie ses quatre filles chez les sœurs de l'éducation chrétienne.

M. Haseur, qui s'affirme socialiste, m'assure-t-on, qui figurait sur la liste de M. G. Pottié, qui a été nommé *membre de la Commission des écoles*, fait également élever sa fille par les sœurs de l'Education chrétienne.

M. Henri Décarlin, cultivateur, lui aussi de la liste municipale G. Pottié, lui aussi membre de la commission des écoles, fait élever son fils au pensionnat St-Joseph, à Haubourdin.

Assurément, ces messieurs sont parfaitement libres de faire donner à leurs enfants l'instruction dans des établissements congréganistes, puisque l'Etat tolère encore ce genre d'enseignement ; mais je prétends qu'il y a impudeur à accepter de contrôler l'enseignement laïque, à accepter des fonctions qui obligent à aider à cet enseignement, à travailler à le faire triompher dans la lutte contre les maisons cléricales, et à envoyer soi-même ses enfants chez les congréganistes.

Que signifient ces mœurs hypocrites ? Peut-on admettre que des hommes s'affichent ainsi avec deux visages ?

Que l'on soit nettement avec la calotte; ou, si l'on se dit républicain, que l'on se pénètre bien des devoirs qu'impose ce titre, et que l'on soit nettement contre elle.

On ne peut pas servir à la fois deux maîtres : la République et l'Eglise ; alors surtout que la guerre la plus implacable est déclarée par l'Eglise et ses congrégations, contre le gouvernement républicain.

Dupes ou complices ; il n'y a pas de milieu. Ceci tuera cela. Il n'est pas possible à l'heure actuelle — dont la gravité ne saurait échapper même au plus aveugles — il n'est pas possible de ne pas prendre parti.

Avec l'Eglise ou contre elle !

La *Prévoyante loossoise*, qui a voulu affirmer son républicanisme, me demande si habiller les élèves de l'école laïque, pour leur première communion, ce n'était pas favoriser ces écoles contre la concurrence des congréganistes, qui font habiller également leurs élèves.

J'ai bien dit qu'à mon avis, il y avait des dates mieux choisies pour ces libéralités excellentes et que l'on ne saurait trop encourager ; l'entrée de l'hiver le 14 juillet.

Mais je me permettrai à mon tour de demander à la *Prévoyante loossoise*,société républicaine d'encouragement aux écoles de l'Etat, si les distributions faites par elles, le 14 juillet et à la ducasse de Loos, de gâteaux et de friandises, aux enfants qui fréquentent les écoles congréganistes, comme à ceux qui fréquentent les écoles laïques, sont encore un moyen de propagande et de lutte contre la concurrence cléricale ?

A quelles fêtes religieuses, les plus solennelles, les patronages cléricaux font-ils distribuer des vêtements ou des gâteaux, aux élèves de la Laïque ?

N'est-ce pas niaiserie ou insigne faiblesse de donner aux ennemis des verges pour se faire fouetter ?

On n'arguera pas, je pense, que ce sont les fonds qui manquent aux cléricaux loossois!

Je sais bien qu'on oppose à toutes informations venues de Loos, l'état de tension extrême entre les partis.

Qu'est-ce à dire vraiment ?

M. G. Pottié se plaint de l'intransigeance de ses adversaires : de l'orgueil des socialistes, qui ne savent plus courber le front. Et M. G. Pottié qui, on le sait, a l'épiderme d'une sensibilité exquise, trouve sanglantes les égratignures de la presse.

Mais ses boutades orgueilleuses aux socialistes,les prendrait-il pour des amémités ? Pense-t-il donc que les paroles acerbes tombées de ses lèvres doivent être acceptées avec humilité ?

Il n'en est plus, cependant, à s'imaginer que la richesse, seule, est un facteur de considération qui s'impose, dans la vie des partis politiques aujourd'hui !

Il y a quelques semaines à peine des camarades s'en furent lui demander la salle des fêtes de la Mairie de Loos, pour l'organisation d'une œuvre d'assistance sociale.

— Qui donc, interroge le Maire, a pris l'initiative de cette fête de bienfaisance ?

— Le Parti Ouvrier, lui répondent les délégués.

— Jamais, répond M. G. Pottié, je n'accorderai la salle de la mairie au Parti ouvrier. Je la donnerai le jour des œuvres de charité, à n'importe quelle société, de St-Joseph ou toute autre, à vous-mêmes si vous me la demandez au nom d'un groupement quelconque, au Parti ouvrier, jamais!

Et M. G. Pottié trouve mauvais que les socialistes, qui tous n'ont pas reçu l'instruction et l'éducation qu'il a lui-même, regimbent à leur façon !

Il jette en toute circonstance de l'huile sur le brasier et il s'étonne que les flammes de colère montent ! Il se fâche même quand les socialistes annoncent qu'ils vont travailler avec la dernière énergie, pour s'emparer de haute lutte, de cette mairie dont il veut leur barrer l'accès !

Enfin, un dernier point a vivement agité nos amis de Loos.

Le bruit avait couru et prenait consistance que les Lazaristes, qui ont à Loos leur maison centrale, allaient enfin déguerpir et quitter le pays le 1er janvier dernier.

Or, qu'apprend-on ?

C'est que, c'est M. G. Pottié, maire de Loos, qui a écrit lui-même au ministre pour obtenir que l'on n'inquiétât pas les Lazaristes de Loos; pour demander leur maintien et aussi le maintien, comme curé de la commune du moine-Lazariste qui en remplit les fonctions.

Et sous quel prétexte, je vous prie ?

Sous le prétexte qu'il aurait certainement beaucoup plus d'ennuis avec un curé, *prêtre séculier*, qu'avec « ces bons Lazaristes, qui depuis plus de trente ans sont installés dans la commune de Loos. »

N'est-ce pas, qu'après celle-là, on peut tirer l'échelle !

DEWERCKER.

LA PIEUVRE NOIRE

DANS LE NORD

A ROUBAIX

C'est par Roubaix que nous commencerons la publication édifiante, que nous avons annoncée, de la nomenclature des biens possédés et occupés, soit à leur nom, soit au nom d'un autre contribuable, par les congrégations ou sociétés religieuses :

1. Communauté des Carmélites, rue St-Antoine, six immeubles d'une contenance de 2,251 mètres carrés et d'une valeur locative de 7,610 fr.

2. Couvent de la Visitation, boulevard de Strasbourg, deux immeubles d'une contenance de 14,388 mètres carrés et d'une valeur locative de 19,000 francs.

3. Sœurs du Bon Secours, 30 et 32, rue Jules Deregnaucourt, un immeuble d'une contenance de 1,934 mètres carrés d'une valeur locative de 3,600 francs.

4. Sœurs de la Sagesse, 52, rue de la Redoute, un immeuble d'une contenance de 2,546 mètres carrés et d'une valeur locative de 2,900 fr.

5. Sœurs de la Sagesse, rue de la Sagesse, un immeuble d'une contenance de 2,034 mètres carrés et d'une valeur locative de 10,000 fr.

6. Petites Sœurs des pauvres, rue Pauvrée, un immeuble d'une contenance de 480 mètres carrés et d'une valeur locative de 1000 fr.

7. Petites Sœurs des Pauvres, 48, 50 et 52, rue St-Jean, quatre immeubles d'une contenance de 10,725 mètres carrés et d'une valeur locative de 13,800 francs.

8. Société anonyme des Familles (maison dite de retraite, rue de Lille, 45), un immeuble d'une contenance de 2205 mètres carrés et d'une valeur locative de 12,000 francs.

9. Compagnie immobilière Ste-Elisabeth, un immeuble rue Ste-Elisabeth, 57, d'une contenance de 1241 mètres carrés et d'une valeur locative de 2250 fr.

10. Société anonyme de l'école de N. D des Victoires, siège, 30, rue du Pays, un immeubles situé rue N.-D.-des-Victoires d'une contenance de 10,113 mètres carrés et d'une valeur locative de 20,000 francs.

11. Société l'Avenir industriel et commercial de Roubaix, un immeuble rue du Collège et rue Saint-Antoine, d'une contenance de 7,670 mètres carrés et d'une valeur locative de 9,900 francs.

12. Compagnie immobilière catholique de Roubaix, rue St-Louis, d'une contenance de 1367 mètres carrés et d'une valeur locative de 3000 fr.

13. Société immobilière catholique de Roubaix, un immeuble rue Rollin, d'une contenance de 2031 mètres carrés et d'une valeur locative de 4000 fr.

14. Fabrique de l'église Ste-Elisabeth, un immeuble, rue du Tilleul, à usage de patronage, d'une contenance de 2308 mètres carrés et d'une valeur locative de 4110 fr.

15. Fabrique de l'église Notre-Dame, un immeuble, 42, rue d'Alsace, à usage de patronage, d'une contenance de 3735 mètres carrés et d'une valeur locative de 6000 fr.

16. Fabrique de l'église St-Martin, un immeuble rue de la Paix, à usage de patronage, d'une contenance de 3263 mètres carrés et d'une valeur locative de 5030 fr.

17. Congrégation des Filles de Charité, un terrain, rue Ternaux, d'une contenance de 593 mètres carrés.

Cette liste des richesses immobilières peut déjà sembler coquette. Il y a lieu, cependant, d'y ajouter les immeubles occupés par les congrégations et imposés au nom d'un ami de la cabbette.

Congrégation de la Ste-Union. — 1° Un immeuble, rue du Vieil Abreuvoir, d'une contenance de 2,284 mètres carrés et d'une valeur locative de 8,500 fr. ;

2° Un immeuble, 20, rue de l'Espérance, d'une contenance de 570 mètres carrés et d'une valeur locative de 2,800 fr.

3° Un immeuble, rue Salomon de Caus, 11, d'une contenance de 1,757 mètres carrés et d'une valeur locative de 3,550 fr.

4° Un immeuble, rue des Fabricants, d'une contenance de 179 mètres carrés et d'une valeur locative de 1,500 fr.

Sœurs de la Sagesse. — 1° Un immeuble, 61 bis, rue des Anges, d'une contenance de 834 mètres carrés et d'une valeur locative de 3,600 fr.;

2° Un immeuble, 59, rue de la Chaussée, d'une contenance de 2,981 mètres carrés et d'une valeur locative de 5,500 francs ;

3° Un immeuble, 106, rue d'Inkermann, d'une contenance de 1,430 mètres carrés et d'une valeur locative de 3,400 francs ;

4° Un immeuble, 69, rue de l'Ouest, d'une contenance de 4,332 mètres carrés et d'une valeur locative de 2,800 fr.

Congrégation des Clarisses. — Un immeuble, 2, rue de Wasquehal, d'une contenance de 7,648 mètres carrés et d'une valeur locative de 21,360 fr.

Congrégation dite des Domicaines. — Un immeuble, boulevard de Douai, d'une contenance de 5085 mètres carrés et d'une valeur locative de 12 000 fr.

Congrégation de l'Enfant-Jésus. — Un immeuble 63, rue des Arts, d'une contenance de 519 mètres carrés et d'une valeur locative de 2,250 fr.

A ces immeubles, il faut ajouter le patronage de la rue d'Hem, d'une contenance de 2492 mètres carrés et d'une valeur locative de 6,000 fr.

Nous arrivons ainsi à un total de près de 100,000 mètres carrés, détenus ou occupés à Roubaix par les congrégations et sociétés religieuses.

Ces immeubles représentent une valeur locative de 193,430 francs, soit une valeur vénale de 3.868.000 francs.

Que ceux qui trouveraient ces chiffres énormes et déjà scandaleux, veuillent bien attendre — ils en verront d'autres.

Dernière Heure

ÉLECTION LÉGISLATIVE

ARRONDISSEMENT DE SISTERON

Sisteron, 13 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu dans l'arrondissement de Sisteron, une élection législative pour pourvoir au remplacement de M. Robert, député républicain décédé.

Voici les résultats du scrutin.

MM. Gustave Hubbard, ancien député de Seine-et-Oise, radical-socialiste, 1852 voix.

Tissier, professeur à la Faculté des Sciences de Lyon, radical, 5 4 voix.

Théone, maire de Sisteron, nationaliste 1830 voix.

Ces chiffres représentent le résultat de 4 communes. 5 communes manquent encore, mais elles ne peuvent changer le résultat. Il y a ballottage.

LA GUERRE SUD-AFRICAINE

L'ARBITRAGE

L'Angleterre capitule

Paris, 13 janvier. — Une importante dépêche de Londres communiquée par le *Paris-Nouvelles* annonce qu'une proposition en vue de l'arbitrage de la Hollande, sera étudiée au prochain Conseil des ministres anglais, vendredi prochain.

L'Angleterre aurait offert à la Hollande l'initiative de cette proposition. On considère en effet que la situation particulière de la Hollande rendrait la démarche moins pénible pour l'amour-propre britannique.

UNE SÉRIE D'ENGAGEMENTS

Dépêches de Kitchener

Londres, 13 janvier. — Le War Office communique ce soir les dépêches suivantes de lord Kitchener :

Prétoria, 13 janvier. — Hier matin, 1,400 Boers environ ont traversé la ligne entre Zuifontein et Paulfontein et ont attaqué ces deux stations. Ils ont été repoussés dans l'Est à la suite de charges de cavalerie de Knox venant d'Klangsfontein. Les Anglais ont eu 2 hommes tués et 4 blessés.

Zerust a été attaqué le 7. L'ennemi a été repoussé. Ses pertes sont inconnues. D'un autre côté, 6 hommes du Bor conclamment ont été aux prises avec des bandes de boers au nord de Krugersdoorp. 2 boers ont été tués et 2 wagons pris.

Le général Coye a eu un engagement avec l'ennemi aux environs de Penaçao. Le commandant Dubreen et 8 boers ont été tués.

On signale d'un autre côté que 3 agents du comité de la paix ont été faits prisonniers et amenés au camp de De Wet, près de Lindley.

Ils ont été relâchés par ordre de De Wet

LES BOERS DANS LE NATAL

Durban, 13 janvier. — On s'occupe de la formation d'une garde civique à Dundee. Les Boers ont enlevé un troupeau dans le Zululand.

Les Anglais demandent 600 hommes pour renforcer la police indigène du Zululand. Les fusiliers montés de Johannesburg forment une colonne volante, accompagnée de voitures légères, de chevaux et de nombreux indigènes.

La colonie au Natal est en état de siège très rigoureux.

SUICIDE DE TROIS ENFANTS

Londres, 13 janvier. — Le *Morning Leader* publie ce matin le récit d'un suicide qui a eu lieu hier à Nottingham. Trois enfants âgés respectivement de 11, 15 et 16 ans, se sont jetés dans la rivière Trent, après s'être ligotés ensemble avec des bandes de flanelle.

On se perd en conjectures sur les causes de cet émouvant suicide.